

SAIN-BEL COMPTEURS ÉLECTRIQUES

# Linky, épisode V : la municipalité dépose plainte contre Enedis

Sain-Bel a déposé plainte contre Enedis, qu'elle estime avoir bafoué le dernier arrêté municipal pris le 23 octobre dernier. Il instaure un moratoire dans les remplacements des anciens compteurs électriques par les compteurs "communicants" Linky.

Cette fois, c'est la municipalité de Sain-Bel qui attaque. Toujours sur le mode rouleur compresseur.

## Un premier arrêté suspendu en référé

Pour mémoire, un premier arrêté municipal, pris en juillet, interdisait ce remplacement sans l'accord écrit de l'utilisateur. Mais il avait été suspendu début octobre par le juge des référés de Lyon.

La commune a alors pris un nouvel arrêté le 23 octobre dernier, portant suspension temporaire, pendant un an, d'implantation dudit compteur. Et Enedis aurait fait fi de cette volonté de la commune de refuser les compteurs communicants Linky sur son territoire.

La commune, qui s'attendait à être de nouveau attaquée en justice sur cet arrêté, a finalement avancé son adversaire, ayant constaté que l'installateur mandaté par Enedis avait



Les habitants contre les compteurs Linky avec Serge Rivron (au centre) lors d'une précédente audience au tribunal. Photo Sophie MAJOU

quand même remplacé, à son insu, deux compteurs appartenant à la municipalité.

« Non contente de ne pas respecter le moratoire d'un an, instauré par notre nouvel arrêté, commente Serge Rivron, premier adjoint au maire, Enedis a ordonné le remplacement d'un compteur dans un appartement de l'école Jules-Chauran et celui d'un feu

de circulation, quai de la Brévenne. »

La mairie avait pourtant prévenu Enedis de cet arrêté par courrier recommandé avec accusé de réception. « Ils ne pouvaient pas ne pas être au courant, ajoute l'adjoint au maire. Une nouvelle fois, cette société se moque du droit, dont elle ne cesse de se réclamer, pour imposer partout

son compteur. S'opposer à un arrêté est un délit. »

Enedis conteste ce dernier point : Hugues Madinier, directeur territorial Enedis Rhône, que nous avons interrogé dans un précédent article, nous disait : « tous les arrêtés anti-Linky pris en France ont été invalidés par la justice, ce qui crée une jurisprudence. C'est bien la preuve

que notre démarche est légitime. »

## « C'est hallucinant »

Une assertion dont ne peut évidemment se satisfaire Serge Rivron : « C'est hallucinant d'entendre cela, ils présupposent que notre nouvel arrêté sera lui aussi invalidé... Mais les arrêtés sont tous différents, c'est à un tribunal de se prononcer. En attendant, il est valide tant qu'il n'a pas été suspendu, si tant est qu'il le soit. »

La Ville a adressé une sorte d'ultimatum à Enedis, lui demandant de retirer ses Linky et de remettre les anciens. Une demande avec, a priori, peu de chances d'aboutir. « Je ne vois pas pourquoi, s'insurge Serge Rivron. Qu'ont-ils fait des millions de compteurs anciens qu'ils ont déjà déposés ? »

Effectivement, non seulement Enedis n'a pas retiré ses Linky mais son prestataire, la société Scopelec, a continué son travail, ce qui a d'ailleurs réveillé l'ire de nouveaux administrés de la commune (lire par ailleurs). La plainte a donc été déposée jeudi à la gendarmerie de L'Arbresle afin d'être transmise au Parquet.

Frédéric GUILLON

## Un habitant : « Que cela soit posé correctement ! »

Linky inquiète aussi, à Sain-Bel, les habitants de la résidence privée La Delaine. Linky y a été installé courant octobre, sans que tous les propriétaires ou locataires en soient avertis. Jocelyn Pau est propriétaire d'un appartement dans cette résidence. Il est allé en mairie pour signaler qu'il ne voulait pas du nouveau compteur communicant d'Enedis : « J'avais un compteur récent, je ne voyais pas l'intérêt d'en changer, raconte-t-il. Le mien fonctionnait très bien. S'ils veulent dépenser de l'argent, qu'ils le mettent plutôt dans des éoliennes ou des panneaux solaires. » On aurait presque pu en rester là, mais dans la nuit du 9 au 10 novembre, des câbles électriques prennent feu et le courant est coupé dans l'appartement de M. Pau. « Enedis a tout de suite réparé, mais du coup j'ai pu voir combien l'installation est bâclée. Je suis retourné en mairie et c'est là que j'ai appris qu'il n'est pas réglementaire d'installer ces compteurs sur un panneau de bois. Moi, ce que je veux, c'est que cela soit fait correctement, sans nous fasse courir des risques. » Du coup, Jocelyn Pau a commencé à consulter ses voisins : « On sera plus forts si on est nombreux pour demander à Enedis de faire les choses proprement. » Pour l'instant, 12 sur 28 ont répondu favorablement.



Dans cet immeuble, Linky a été posé sur des panneaux en bois. Photo Jocelyn PAU

## REPÈRES

### Les motifs de la plainte

La plainte de la mairie a été déposée pour violation d'un arrêté municipal, pratiques interdites par le code de la consommation sur les clauses abusives au titre des pratiques agressives, et non respect du règlement sanitaire départemental et de normes de sécurité, notamment celle qui prohibe la fixation de compteurs électriques sur des platines en bois.

### Une date au tribunal

Serge Rivron donne rendez-vous aux anti-Linky devant le tribunal de grande instance de Lyon, le 26 novembre, pour soutenir le collectif info Linky Sud-Ouest lyonnais, qui a assigné en justice Enedis. Ce collectif regroupe quelque 157 plaignants dans le département du Rhône.